

Comment les industriels s’y prennent pour vous faire acheter toujours plus

14/12/2016 – France Culture

Les industriels fixent délibérément une durée de vie à leurs produits, de sorte que chaque année en France 40 millions de biens électriques et électroniques sont jetés sans être réparés. Comment est-ce possible ? A qui profite cette obsolescence prématurée des produits ? Enquête signée Anne Brunel.

« - *Mince ! Encore cassé ! C’est la troisième fois en quelques mois !*

- *Tu crois que c’est réparable ?*

- *Tu parles ! Ce sera moins cher d’en racheter un... Et puis ... « ça fait marcher le commerce ! »*

Qui n’a jamais raisonné ainsi ? Ce dialogue ordinaire est applicable à bien des situations. Ustensile, vêtement, chaussure, outil informatique... Aucun secteur n’échappe au phénomène.

On appelle ça l’obsolescence programmée : cette forme de stratégie industrielle qui fait que la plupart des objets de consommation courante sont conçus pour ne pas durer très longtemps afin que vous en rachetiez, que nous tous consommateurs en rachetions encore et encore, le plus souvent possible, pour garantir un taux de renouvellement qui permette aux industriels, aux distributeurs, de prévoir et garantir un chiffre d’affaires en constante progression.

Difficile à croire ? La cellule Investigation de Radio France a voulu vérifier la réalité de cette stratégie industrielle, en comprendre les ressorts et en mesurer les limites.

L’obsolescence programmée, ça existe vraiment ?

Oui, sans aucun doute. Cela paraît incroyable à une époque où la notion de **développement durable** est devenue une priorité. Mais il faut replacer les choses dans leur contexte : l’**obsolescence programmée** est une théorie née à un moment - le début des années 1920 - et dans un pays - les États-Unis - où la croissance sans limite est un dogme et où tout est bon pour y parvenir.

Il y en a des exemples devenus des références en la matière. Le film « [Prêt à jeter](#) » de la documentariste **Cosima Danneritzer** (Arte/2010) en brosse l’historique et rappelle comment dès 1924 se constitue le « comité Phoebus », premier cartel de l’histoire industrielle, qui régleme la fabrication des ampoules à incandescence et en limite la durée de vie à 1000 heures.

Il réunit les grandes firmes européennes et américaines de l’électricité - **General Electric, Philips et Osram** – encore en nombre très limité à cette époque et contraintes au versement d’une amende si les ampoules produites durent plus longtemps, afin de stimuler les ventes.

Ampoules : un savoir-faire industriel garantissait une considérable longévité • Crédits : *Cosima Danneritzer/Arte/Media 3.14*

La preuve subsiste encore aujourd’hui d’un savoir-faire industriel qui garantissait pourtant une considérable longévité à ces premières ampoules : l’une d’entre elles [brille encore](#), 114 ans plus tard, dans la caserne de pompiers de **Livermore**, en Californie, et fait l’objet de célébrations diverses !

Un autre exemple célèbre et tout aussi documenté des efforts déployés pour limiter la durée de vie d’un produit de grande consommation est celui des bas-nylon. En 1937, un chimiste de la firme Du Pont de Nemours dépose

le brevet d'une fibre textile particulièrement résistante, quasiment inusable : le nylon. Très rapidement, les consommatrices réservent aux premiers bas de nylon un succès fulgurant qui fait vite réfléchir les commerciaux : inusable = durable = pas renouvelé = perte de profit.

Simple. Efficace. La formule chimique sera vite modifiée afin de fragiliser le tissage. Depuis, les bas filent et finissent à la poubelle parfois au bout de seulement quelques heures d'usage...

Quelles formes l'obsolescence programmée prend-elle aujourd'hui ?

Un siècle après la théorisation de l'obsolescence programmée comme moteur de croissance, les stratégies industrielles ont évolué, les sociétés ont pris conscience du caractère fini des ressources naturelles et des contraintes légales sont apparues pour empêcher ce genre de pratiques.

Néanmoins, le raisonnement commercial et les méthodes de fabrication des industriels restent imprégnés par cette approche économique.

C'est flagrant dans le secteur informatique. On a là affaire à des produits beaucoup plus coûteux et c'est pourtant là que le phénomène du renouvellement forcé est le plus criant.

Martin Tyminski dirige avec sa fille une société de maintenance, la [société 3VM services](#), bureautique et informatique. Suspicieux, il relate comment un modèle d'imprimante réputé écologique, (rechargeable non pas au moyen de cartouches d'encre classiques mais avec des blocs de cire de couleur n'induisant aucun déchet), lui semble « conçu pour tomber en panne » à un certain moment :

Nous avons acheté 6 imprimantes en même temps, elles sont tombées en panne en même temps !

Et de dénoncer, dans la foulée, le prix exorbitant de la réparation qui conduit deux fois sur trois à changer d'imprimante... et celui, tout aussi faramineux, des recharges de cire colorée, qui d'un modèle d'imprimante à l'autre ne sont pas ré-employables !

Une imprimante XEROX et sa cartouche • Crédits : *Anne Brunel - Radio France*

Interrogée, la société incriminée répond : l'obsolescence programmée ne fait pas partie de la « philosophie » de l'entreprise et propose une garantie à vie sur ce produit. Vérification faite : oui, garantie, pour peu que vous n'excédiez pas le nombre de pages fixé à l'avance, et surtout que vous achetiez à la marque, au moins chaque année, la série des 4 blocs de cire colorée...

Bref, c'est ce qu'on appelle un cercle vicieux. On s'y trouve enfermé chaque fois que l'on s'équipe en matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, et bien sûr... téléphones portables.

Frédéric Bordage, consultant en numérique responsable et fondateur de la communauté [GreenIT.fr](#), parle en l'occurrence d'une [obsolescence](#) systémique qui profite à toute la chaîne industrielle et commerciale jusqu'au consommateur :

De l'utilisateur au fabricant, tout le monde a un intérêt pour que le taux de renouvellement soit rapide.

En cas de casse, même processus : tout est fait pour pousser à racheter le matériel plutôt que le réparer. [Les prix sont élevés](#) – on vous change toute la carte mère de l'ordinateur alors que seul un composant pourrait être changé - et on vous vante les facilités de l'assurance pour acquérir un matériel neuf. Quant à [réparer soi-même](#) ? N'y comptez plus : changer la batterie devient une tâche d'expert car désormais sur certains Mac portables, par exemple, plus de vis à dévisser, donc plus d'accès : au bout de 3 ans, poubelle !

Le résultat, c'est qu'on jette. Les ordinateurs, les téléphones, les téléviseurs, les ustensiles électroménagers... On alimente une montagne de déchets. Le bilan écologique est catastrophique. **Camille Lecomte**, chargée des

campagnes « modes de production et de consommation responsables » au sein de l'organisation [Les Amis de la Terre](#), l'a chiffré :

Chaque année, 40 millions de biens ne sont pas réparés, c'est 100 000 tonnes de déchets.

La préoccupation environnementale fait-elle reculer l'obsolescence programmée ?

Depuis peu, les choses évoluent en France, et la lutte contre l'obsolescence programmée s'organise. Elle se traduit par une évolution législative, des transformations sensibles au sein des entreprises, et une mobilisation associative grandissante.

En 2015 et 2016, plusieurs textes sont entrés en vigueur pour, d'un côté donner plus de droits aux consommateurs et, d'un autre, protéger l'environnement.

Ainsi, dans la [loi de transition énergétique](#) votée en août 2015 l'obsolescence programmée devient un délit. Peine encourue : 2 ans de prison et 300 000 € d'amende. Et un an plus tôt la [loi consommation](#) mettait en place deux dispositifs contraignants :

- Obligation pour les distributeurs d'afficher la durée de disponibilité des pièces détachées, ce qui oblige les fabricants à en prévoir. Donc à penser en amont la réparabilité de leurs produits.
- Obligation, toujours pour les commerçants, d'informer le consommateur du rallongement de la durée légale de garantie, passée à de 1 à 2 ans, disposition supposée inciter les industriels à concevoir des objets plus durables.

Mais les résultats ne sont pas encore très probants. C'est le moins que l'on puisse dire : aucune poursuite engagée, aucune affaire soumise au parquet, aucun juge saisi. Les actions de groupe, légalement possible, restent difficiles à engager, selon les militants associatifs. Car le texte qui pénalise l'obsolescence programmée est en réalité très difficilement applicable. **Camille Lecomte**, de l'organisation Les Amis de la Terre, explique :

On n'ose pas aller en justice face à des gros industriels qui ont beaucoup d'argent pour des frais d'avocat.

Quant aux obligations d'affichage dans les magasins... L'impact n'est pas beaucoup plus net : la [DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a procédé à **des contrôles dans 400 magasins. Résultat : 60% d'infractions** (absence d'affichage), et dans le cas où l'affichage est réalisé, il reste bien souvent inefficace car situé dans des endroits peu accessibles au public ou... après les caisses !

Et **Loïc Tanguy**, directeur de cabinet adjoint de la [DGCCRF](#), de dénoncer, amer, les pratiques de certains grands distributeurs :

Les distributeurs ne mettent pas forcément en avant la garantie légale, pour inciter à acheter une garantie commerciale.

Pour autant, les sanctions prononcées sont restées en grande majorité assez symboliques :

- 154 avertissements
- 93 injonctions (mise en demeure)
- 6 procès-verbaux

Toutefois, des changements sont d'ores et déjà perceptibles. Comme l'explique le juriste spécialisé en droit de l'environnement [Arnaud Gossement](#), ces lois nouvelles constituent une petite révolution pour les entreprises pour celles dont le modèle économique était fondé sur le gaspillage :

Le but d'une loi n'est pas toujours d'envoyer des gens en prison, mais c'est aussi de modifier une culture d'entreprise.

Et l'on voit en effet nombre de sociétés industrielles de taille significative se lancer dans un nouveau modèle d'affaires : désormais, il s'agit moins de vendre des produits que du service.

Une entreprise déjà reconnue pour la longévité de certains de ses produits, **le groupe SEB** - à l'origine de la célèbre [Cocotte-minute des années 50](#) - est l'une des premières à avoir compris qu'il y avait là un business prometteur.

Pour le comprendre, il faut entendre **Alain Pautrot**, vice-président du groupe en charge de la relation-client, expliquer comment la durabilité, la ré-pa-ra-bi-li-té du produit sont devenues la clef de fidélisation de la clientèle : dès l'achat du petit mixer d'entrée de gamme, assurer la réparation pour un faible coût permet d'inspirer confiance à une clientèle rendue captive, que l'on pourra amener tranquillement vers d'autres produits, plus coûteux, comme le robot chauffant...

Cette logique nouvelle conduit même le groupe SEB à innover en élaborant des ustensiles électroménagers dont le caractère évolutif devient le principal argument marketing. D'importants investissements - plusieurs centaines de milliers d'euros et une vingtaine d'ingénieurs - sont engagés dans la technologie 3D, pour assurer la disponibilité de pièces détachées à la demande. Parallèlement, l'un des sites du groupe situé en Franche-Comté a été reconverti pour y entreposer près de 6 millions de pièces de rechange, assurant la réparabilité de 97% de l'ensemble des produits sur 10 ans. Le label « Réparable 10 ans », associé à une campagne de communication sur ce thème, permet à l'entreprise de consolider son image auprès des consommateurs. Selon **Alain Pautrot**, cela permet d'ores et déjà de tableur sur une augmentation des intentions d'achat de l'ordre de 8%.

L'économie circulaire, nouveau moteur de croissance ?

Le modèle économique reposant sur la croissance à outrance a donc clairement montré ses limites... C'est ce qu'observe **Anémone Bérès**, maître de conférences en stratégie d'entreprise à **Science Po Paris**. Elle est convaincue qu'un nombre croissant d'entreprises a intégré l'idée qu'il fallait « en finir avec la logique du jetable » et que l'avènement de l'[économie circulaire](#) ne saurait tarder.

Des fabricants ont compris que leur avenir était plutôt dans la fabrication de produits durables et réparables.

Également présidente de la [Fédération ENVIE](#), réseau d'entreprises d'insertion spécialisées dans le recyclage, la réparation et la revente d'objets électriques et électroménagers de qualité, **Anémone Bérès** dénonce le gaspillage des ressources naturelles et humaines d'un système de croissance essoufflé. Elle insiste sur le potentiel d'emplois que recèle cette nouvelle logique économique : le réseau ENVIE, à lui seul, a déjà engendré 2500 emplois dont 2000 emplois de salariés en insertion et, ce, dans 50 entreprises réparties sur tout le territoire français.

La seule entreprise de Trappes, que dirige **Eric Gastineau**, est née il y a à peine 2 ans : elle a doublé son effectif, passant de 16 à 30 salariés. Et le bilan social du site de Trappes est encourageant puisque les salariés formés en deux ans se sont fait embaucher dans les services après-vente de distributeurs de produits neufs. A l'échelle du réseau la réinsertion durable des personnes formées à la réparation approche les 60%.

Et à l'échelle nationale, [les études de l'Institut de l'économie circulaire](#) montrent que ce secteur emploie d'ores et déjà près de 600 000 personnes en France et estiment le réservoir d'emplois nouveaux entre 200 et 400 000 emplois supplémentaires.

A l'opposé du modèle « linéaire » l'économie circulaire repose donc sur un « cercle vertueux » où la totalité de la ressource provient du recyclage (= matières premières dites « secondaires) et où les résultats dégagés permettent d'entreprendre de [nouvelles activités](#) qui engendrent la création de nouveaux emplois, qui permettent à leur tour de créer une nouvelle richesse et par conséquent de créer de nouveaux emplois.

Comment expliquer que ce modèle, s'il est si performant, ne soit pas plus développé ?

Le faible coût des matières premières y est pour beaucoup. Comme l'assène, lucide, **Arnaud Gossement**, avocat spécialisé et conseil d'entreprises en droit de l'environnement :

Le faible coût des hydrocarbures qui entrent dans la composition des plastiques, peu chers, limite la commercialisation des matières premières "secondaires".

Mais, prévient-il, cela ne saurait durer :

Quand le pétrole repartira à la hausse, on verra l'intérêt de ces matières premières "secondaires", à un niveau économique très intéressant pour le consommateur et l'industriel. Là, il y aura vraiment une explosion de l'économie circulaire.

Le jour venu, ce véritable changement de paradigme économique aura des répercussions, et pas des moindres : à terme, c'est tout un équilibre géopolitique qui pourrait bouger si on se mettait à valoriser massivement ces nouvelles ressources...

Les pays pétroliers pourraient s'affaiblir, et les continents-décharges, comme l'Afrique et l'Asie, se retrouveraient en possession d'un vrai patrimoine... à faire fructifier. Mais on en est encore loin, et c'est une autre histoire.

► [L'enquête de Secrets d'Info à lire et écouter en cliquant ici.](#)

ALLER PLUS LOIN

- Bon pour la casse. Les déraisons de l'obsolescence programmée de Serge Latouche (Editions Les Liens qui libèrent)
- Revue FUTURIBLES n°402 : [Obsolescence des produits : l'impact écologique](#), article de Laurent Meunier et Éric Vidalenc
- [Page Facebook du film "Prêt à jeter"](#) où les spectateurs peuvent contacter la réalisatrice Cosima Dannoritzer
- [Le site web de l'association HOP](#), halte à l'obsolescence programmée